

De l'économie du bien commun à l'économie solidaire

Carmen Parra. Université Abat Oliba CEU. Chair d'Économie Solidaire
cparra@uao.es

I. Introduction. II. Les autres économies. 1. L'économie collaborative. 2. L'économie circulaire. 3. L'économie civile. 4. L'économie citoyenne/du bien commun. 5. Les réglementations pour les autres économies. 5.1. L'économie solidaire et les autres économies. 5.2. Les coopératives. 5.3. Les outils financiers. 5.4. Les monnaies solidaires. 6. Bibliographie.

I. Introduction

Les communs sont définies comme les pratiques sociales que cherchent à mettre en place une gouvernance collective afin d'assurer l'accès à certaines ressources qui ne reposent pas à titre principal sur le marché ou la redistribution publique (Coriat, 2015). Cette définition donne naissance à une nouvelle identité économique, selon laquelle un individu ne voulant pas agir seul serait non pas guidé par la quête permanente de la maximisation de ses propres intérêts matériels, mais associerait son comportement économique à un engagement vis-à-vis de la communauté, agirait dans la sphère publique – sociale, économique, politique – et se replacerait par rapport aux autres afin d'agir dans l'intérêt général et commun (Iaione, 2011)

Ils cristallisent de nombreux enjeux juridiques, politiques, intellectuels et économiques où ils proposent une alternative au modèle marchand et génèrent de nouveaux espaces de diffusion de la connaissance (Harribey, 2010).

Au côté du bien commun comme un concept politique et sociologique, nous pouvons parler de l'économie du bien commun comme un système de marché dans lequel les objectifs des entreprises, loin de la recherche du profit, veulent contribuer au bien commun et à la coopération. Ce concept a été conçu par Christian Felber dans son livre « nouvelles valeurs pour l'économie » (Felber, 2008). Il développe une alternative au système actuel de l'économie de marché fournissant un moyen concret et réalisable pour le futur. Felber a l'intention de mettre en œuvre et développer une alternative économique véritablement durable sur les marchés financiers dans lesquels ils doivent nécessairement participer la société.

Cependant, il est nécessaire de contextualiser l'économie du bien commun avec d'autres économies en même temps, nous devons chercher des mécanismes qui servent à régulariser leur rôle dans le contexte économique. Pour cela, nous devons conceptualiser chacune des économies et après utiliser les instruments de l'économie solidaire pour créer un contexte social qui permet le développement de ce nouveau concept économique.

II. Les autres économies

Pour mettre en œuvre cette idée il y a diverses initiatives nées comme réponse à la crise financière avec bons résultats. Toutes ces formes d'économie présentent caractéristiques similaires comme par exemple que ses principaux protagonistes n'agissent pas de la même manière que ce qui se pratique habituellement dans les modèles économiques classiques. Les principaux moteurs sur lequel ces économies reposent sont les relations, la réputation, la confiance sociale et d'autres éléments non économiques au sein d'une communauté. C'est à dire on organise selon des modèles fondés tant sur des logiques de marché que sur des logiques sociales.

Des exemples de cette nouvelle économie sont exposés dans les suivants paragraphes.

1. L'économie collaborative

L'économie collaborative on peut définir comme une activité humaine qui vise à produire de la valeur en commun et qui repose sur de nouvelles formes sur une organisation plus horizontale que verticale (Kaplan, 2014) . Elle inclut la consommation collaborative (couchsurfing, covoiturage etc.) mais également les modes de vie collaboratifs (coworking, colocation, habitat collectif), la finance collaborative (crowdfunding, prêt d'argent de pair à pair, monnaies alternatives), la production contributive (fabrication numérique, imprimantes 3D, maker spaces) et la culture libre (Gillomes, 2013).

Après ces exemples on peut voir que l'économie collaborative se fonde sur des modèles sociaux nouveaux ayant d'importantes répercussions économiques, juridiques et institutionnelles: les pratiques sociales de partage, la collaboration et la coopération. Compte tenu de son caractère innovant et dynamique, ce concept ne peut, en fin de compte, pas être défini. Il englobe toutefois des phénomènes présentant les caractéristiques suivantes:

- a) ses principaux protagonistes n'agissent pas de la même manière que ce qui se pratique habituellement dans les modèles économiques classiques. Ceci ne les empêchant pas de pouvoir être rationnels et agir de manière déterminée pour atteindre leurs objectifs.
- b) repose sur une approche par plateforme où les relations, la réputation, la confiance sociale et d'autres éléments non économiques au sein d'une communauté figurent parmi les principaux moteurs;
- c) elle fait un usage intensif et à grande échelle des technologies numériques et de la collecte de données qui deviennent des matières premières primaires où les coûts fixes sont en grande partie externalisés;
- d) à une plus petite échelle au niveau local, certaines initiatives d'économie collaborative peuvent se limiter à une gestion partagée des actifs physiques (par exemple, espaces de travail en commun, urbains communs (*urban commons*), etc.), ou à de nouvelles formes de systèmes de protection sociale entre pairs, parfois au niveau d'une rue ou d'un bâtiment;

- e) elle peut être organisée selon des modèles fondés tant sur des logiques de marché que sur des logiques sociales.

D' autre côté l'économie collaborative comme vecteur d'un nouveau paradigme souligne qu'ils sont nombreux à estimer que le principal acteur n'est plus le «consommateur» désireux de posséder quelque chose ou d'acheter un service, mais plutôt un citoyen, un membre d'une communauté de partage («*commoner*»), un utilisateur, un fabricant, un producteur, un créateur, un concepteur, un collaborateur, un artisan numérique ou un agriculteur urbain cherchant à accéder à un service ou à un bien qui est nécessaire pour satisfaire certains de ses besoins.

Certains autres font néanmoins valoir que l'agent de l'économie collaborative est, dans bien des cas, également une personne prête à agir et à prendre en charge, à générer une ressource commune matérielle ou immatérielle d'accès libre, sans passer par l'intermédiaire d'un fournisseur public ou privé, à petite échelle au niveau des pairs et des particuliers. Dans l'économie collaborative, l'agent n'est donc pas un simple «acteur économique», il s'agit plutôt d'un acteur social, individuel ou civique pour lequel les motivations économiques traditionnelles sont secondaires ou tout à fait inexistantes.

Certains domaines de l'économie collaborative ne relèvent pas nécessairement de l'«économie» au sens strict, mais consistent en des communautés et réseaux sociaux de collaboration qui créent de nouvelles structures économiques ou assument une fonction en lien avec les activités économiques existantes.

En tout cas l'économie collaborative semble également remettre en question les modèles économiques traditionnels qui distinguent clairement le consommateur du producteur. Elle pourrait donner naissance à une nouvelle identité économique, selon laquelle un individu ne voulant pas agir seul serait non pas guidé par la quête permanente de la maximisation de ses propres intérêts matériels, mais associerait son comportement économique à un engagement vis-à-vis de la communauté, agirait dans la sphère publique – sociale, économique, politique – et se replacerait par rapport aux autres afin d'agir dans l'intérêt général et commun.

2. L'économie circulaire

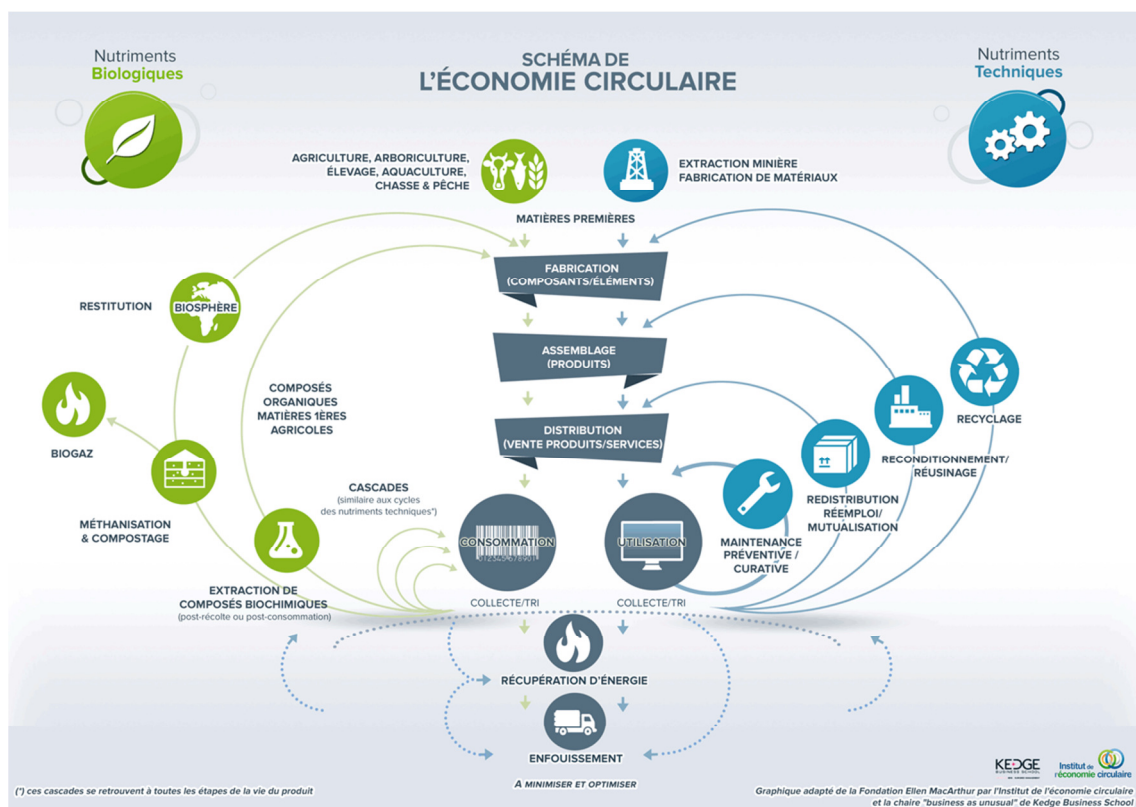
A côté de l'économie collaborative est situé l'économie circulaire désignant un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et qui s'inspire notamment des notions d'économie verte, d'économie de l'usage ou de l'économie de la fonctionnalité. Son objectif est de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières, et des sources d'énergies non renouvelables (Ellen MacArthur Foundation. 2012. p. 24). Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) , fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie.

Par définition, l'économie circulaire est réparatrice et régénératrice, et cherche à rendre les produits, composants et des ressources en général maintiennent leur utilité et leur valeur à tout moment. Ce concept fait la distinction entre les cycles techniques et biologiques. Comme ses créateurs imaginent l'économie est dans un cycle continu de développement positif qui préserve et renforce le capital naturel, optimise l'utilisation

des ressources et de minimiser les risques systémiques dans la gestion d'une quantité finie de stock et un flux renouvelable. Il fonctionne aussi efficacement dans toutes sortes d'échelle. (Haas,W.; Krausmann, F.; Wiedenhofer, D.; Heinz, M., 2005)

En tant que notion générique, il en tire un certain nombre d'approches plus spécifiques, y compris le biomimétisme, écologie industrielle, et la «économie bleue». Le plus souvent décrit comme un cadre de réflexion, ses partisans affirment qu'il est un modèle cohérent qui a une valeur dans le cadre d'une réponse à la fin de l'ère du pétrole et des matériaux pas cher. (Stabel,p. 84)

Une autre définition parle des processus industriels et les modes de vie qui se nourrissent sur eux appauvrissent les réserves finies pour créer des produits qui finissent dans les décharges ou dans les incinérateurs. En termes généraux, l'approche circulaire est un cadre qui prend un aperçu des systèmes vivants. Elle estime que nos systèmes devraient fonctionner comme des organismes, le traitement de nutriments qui peuvent être réinjectées dans le cycle biologique ou technique, d'où la «boucle fermée» ou expressions «régénération» généralement associée.



Source: https://www.notre-planete.info/ecologie/developpement_durable/economie-circulaire.php

L'économie circulaire repose sur plusieurs principes qui nous pouvons résumer :

- a) L'éco-conception qui prend en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception.
- b) L'écologie industrielle et territoriale qui met en place un mode d'organisation industrielle sur un même territoire caractérisé par une gestion optimisée des stock et des flux de matières, de l'énergie et des services.
- c) L'économie de la fonctionnalité pour privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.
- d) Le réemploi qui remet dans le circuit économique des produits qui ne correspondent plus aux besoins premiers du consommateur.
- e) La réutilisation qui consiste à réutiliser certains déchets ou certaines parties du déchet encore en état de fonctionnement dans l'élaboration de nouveaux produits.
- f) La réparation qui permet de trouver une deuxième vie aux biens en panne.
- g) Le recyclage qui sert à réutiliser les matières issues des déchets.

En tout cas l'économie circulaire générique peut être appliquée à plusieurs écoles de pensée différentes, qui tous gravitent autour des mêmes principes de base dont ils ont raffiné de différentes manières. L'idée elle-même, qui est centrée sur la prise de connaissances des systèmes vivants, est à peine un nouveau et ne peut donc pas faire remonter à une date ou auteur précise, mais ses applications pratiques aux systèmes économiques modernes et les procédés industriels ont pris de l'ampleur depuis la fin des années 1970.

Le développement de l'économie circulaire doit permettre de diminuer le prélèvement des ressources, de réduire la production de déchets et de restreindre la consommation d'énergie. En effet, outre les bénéfices écologiques, cette activité émergente est créatrice de richesse et d'emplois (y compris ceux relevant du champ de l'économie sociale et solidaire) sur l'ensemble du territoire et son développement doit permettre d'en tirer un avantage compétitif dans le contexte de la mondialisation.

3. L'économie civile

L'économie civile est une école de pensée qui considère que le marché et la société ne sont pas partie d'un intérêt individuel mais au contraire ils sont partie de la réciprocité.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'alternative à l'économie de marché, mais il y a différents modèles, qui comprennent l'néolibérale, typique des États-Unis, qui vise à augmenter le bien total, et le modèle civil, typique de la tradition culturelle de l'Italie, de la France et de l'Espagne, qui vise à augmenter le bien commun. Ce dernier est le seul qui poursuit le développement humain intégral, avec trois composantes: la croissance, la dimension socio-relationnelle et spirituelle (Zamagni, 2007)

Cet auteur guide le discours économique sur un chemin qui cherche à «récupérer la notion du bien commun, allant au-delà pur profit, et plaide pour la récupération d'autres

produits tout aussi nécessaires à une vie pleine: les produits relationnelles. Il s'agit, par donc, de mettre au centre de la dynamique économique la personne et la croissance personnelle.

Ce que Zamagni a appelé l'économie civile commence par la pratique économique florissante de l'Italie médiévale; continue avec la doctrine sociale de l'Église, les principes de solidarité, de subsidiarité, bien commun; et enfin, il donne un aperçu novateur pour surmonter la crise, se déplaçant vers une économie véritablement humaine. Pour argumenter ces idées Zamagni analyse les différences entre l'économie de marché néolibérale et l'économie civile. (Zamagni, 2012).

a) Dans l'économie néolibérale l'amende totale est le résultat de la somme des biens individuels, tandis que dans l'économie civile dont la logique est le bien commun, ce qui précède n'est pas possible parce que, si l'on oublie le bien de quelques-uns, le bien des autres disparaîtra.

b) La deuxième différence entre le civil et le modèle néolibéral, exposé par Zamagni, est que l'économie doit dialoguer avec les sphères éthiques et politiques. Le néolibérale pas avoir à faire d'autre que la maximisation du profit quoi que ce soit, sans rapport avec l'éthique et la politique. Mais dans l'économie de marché civil doit être un dialogue continu entre l'économie, la politique et l'éthique, pour le bien commun de la communauté.

c) La troisième différence mène au principe de la restitution. Dans le système néolibéral qui produit le profit sont moralement obligés de retourner une partie de ses bénéfices à la société par des organisations à but non lucratif. Dans le modèle civil, cependant, il n'y a que les entreprises capitalistes poursuivant profit, et d'autres qui ne cherchent pas.

d) La quatrième différence est que, bien que l'économie néolibérale est basée sur les principes de partage et de redistribution, ce qui nécessite à partir d'un prix de marché, l'économie civile ajoute un troisième principe: la réciprocité. Ce concept signifie la gratuité, par rapport à un simple principe de l'échange, dont la motivation de base est l'intérêt pour l'argent. Dans la réciprocité il y a donation avec une base de proportionnalité en fonction de la capacité de chacun.

Enfin, Zamagni considère qu'il existe différentes catégories de biens dans l'économie: privée, publique, commune (comme l'environnement) et relationnelles (qui sont ceux qui se produisent dans les relations interpersonnelles). Le modèle néolibéral fonctionne bien avec le secteur privé, mais ne fonctionne pas avec les autres catégories. Cependant l'être humain veut produits de plus en plus communs et relationnels. Cela implique la modification du modèle néolibéral, la promotion des biens communs et relationnels et l'introduction du principe de la réciprocité. (Zamagni, 2012).

4. L'économie citoyenne/ du bien commun

Une autre forme d'économie qui sert à mettre en œuvre le commun est l'économie citoyenne conçue comme un nouveau modèle économique (une troisième voie) dont les principaux acteurs sont les citoyens eux-mêmes. L'économie citoyenne repose sur des valeurs susceptibles de réunir l'adhésion d'un grand nombre de personnes, puisque ce sont les mêmes que celles qui font la réussite de nos relations sociales : confiance, coopération mutuelle, responsabilité, empathie, assistance, respect, démocratie, solidarité.

C'est à dire, l'économie citoyenne se fonde justement sur les valeurs qui permettent à nos relations humaines de s'épanouir. Ces comportements humains et durables sont mesurés à l'aide du «bilan citoyen» et récompensés par une grande quantité d'incitations et de gratifications systémiques. Il s'agit d'un changement de pôles éthiques dans l'activité du marché.

On peut dire que l'économie citoyenne/ du bien commun est tendanciellement une forme de système de marché dans lequel les coordonnées des motivations et des objectifs de l'aspiration des entreprises (privées) sont modifiés par le motif du profit et de la concurrence pour sa contribution au bien commun et la coopération (Felber, 2008).

D'autre côté l'économie citoyenne montre que les finalités économiques et sociales ne sont pas incompatibles. Le terme « entreprise citoyenne » n'a pas de fondement normatif ou légal, aucune obligation de contrôle n'est prévue, au contraire elle-même s'attribue ce qualificatif par le fait :

- qu'elle s'implique activement dans la vie de la ville, favorisant les coopérations entre organisations complémentaires.
- qu'elle considère développer différents rôles (économiques, sociaux, environnementaux et culturels) dont découlent ses responsabilités dans l'intérêt général de tous (sociétés et particuliers).
- qu'elle valorise la personne humaine comme fin et pas seulement comme moyen
- qu'elle assure la cohésion de l'ensemble par un projet, une vision commune à long terme.

Dans l'économie citoyenne/du bien commun les principes de fonctionnement traditionnels des organisations sont rénovés après d'une perspective plus démocratique:

- Organisation de l'équilibre des droits et devoirs, des pouvoirs et contre-pouvoirs.
- Développement de la gouvernance d'entreprise au travers de directions plus collégiales.
- Vocation du personnel à participer à la prise de décision et au capital.
- Remplacement du lien de subordination par une collaboration entre sphères personnelles ou collectives de compétence.
- Promotion de la représentation du personnel via des institutions plus représentatives.

On peut dire que l'économie citoyenne constitue un véritable projet de société, tant ses fondements impliquent de rompre avec l'imaginaire capitaliste, qui exalte quant à lui l'égoïsme, le profit, l'exploitation d'autrui, la concurrence et repose sur le paradigme de la compétition généralisée (Felber, 2008).

Cette transformation économique implique de repenser les composantes fondamentales de la nature humaine : elle nécessite un approfondissement considérable de la démocratie et elle exige enfin de s'interroger en profondeur sur le sens de la propriété individuelle ainsi que sur les limites qu'il convient de lui fixer dans une optique de justice sociale.

5. Les réglementations pour les autres économies

Ces « autres économies » peuvent améliorer la qualité de la vie, favoriser la croissance (en particulier dans les économies locales) et réduire les effets sur l'environnement. Elle peut aussi créer de nouveaux emplois de qualité, réduire les coûts et augmenter la disponibilité et l'efficacité de certains biens et services ou infrastructures. Mais les effets ne sont pas toujours positifs en termes de protection de l'environnement, de cohésion sociale, d'égalité et de justice sociale (Parigi, 2010).

Pour éviter les conséquences négatives on doit appliquer toutes les dispositions prévues en matière d'ententes, de marché intérieur, de réglementation fiscale et de protection des consommateurs de la même manière qu'aux autres secteurs économiques. La réglementation des marchés préexistants devrait faire l'objet de contrôles réguliers afin de vérifier son aptitude à permettre la continuité des processus d'innovation. Un cadre juridique devrait ensuite inciter l'intérêt général, les biens collectifs, et la coopération.

Cela signifie que nous devons chercher les mécanismes existants dans l'économie solidaire, systématisant ces processus économiques pour légaliser leur activité et montrant que l'économie peut se joindre à la société.

5.1. L'économie solidaire et les autres économies

Cette économie à finalité humaine et sociale permet à tous-tes les citoyennes de prendre des initiatives et de participer démocratiquement à la production, l'échange et la consommation de biens et de services socialement utiles et respectueux de l'environnement. Elle favorise une distribution équitable de la valeur ajoutée produite par chacune.

Néanmoins à côté de l'économie citoyenne/du bien commun l'économie solidaire considère l'engagement citoyen, la solidarité et la justice sociale comme les principes d'une économie démocratique, quel que soit le statut de la structure qui met en œuvre ces principes. Elle développe des initiatives de lutte contre l'exclusion et d'insertion par l'économique, de développement durable local, de commerce ou de tourisme équitables entre autres.

Si nous analysons le champ de l'économie solidaire nous trouvons que depuis les années 80 on a développé différents outils pour s'adapter aux structures économiques sans oublier le facteur social. Ainsi on peut parler de le secteur de l'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, régies de quartier...) ; la finance et l'épargne solidaires, notamment l'épargne salariale solidaire ; le micro-crédit ; le commerce équitable, (et le tourisme équitable) ; les coopératives ; les mutuelles ; les

fondations. Au niveau individuel, on peut y ajouter les "consommateurs", qui par leurs achats ou leurs placements éthiques, équitables et solidaires, contribuent à une économie plus humaine.

Economie "sociale, économie "humaine", économie "équitable", économie "solidaire", "alter-économie", les concepts et les démarches sont nombreuses. Le débat est permanent sur la portée de ces pratiques et sur leur statut : sont-elles de simples filets sociaux et de lutte contre le chômage, des volets éthiques insérés dans une économie capitaliste qui promeut la compétition et l'enrichissement personnel ? Un complément s'insérant dans cette économie libérale, un "tiers-secteur, après le secteur des entreprises privées et le secteur public ? Pourraient-elles, en se développant, remettre en question le paradigme dominant de la compétition et du capitalisme financier au profit d'une aspiration à la responsabilité collective, au partage, à l'utilité économique, écologique et sociale ?.

Quoiqu'il en soit, le développement de l'économie citoyenne, sociale et solidaire montre que différents modèles économiques sont possibles et que l'économie est inséparable des choix politiques et sociétaux. Voici quelques-uns des outils qui seront analysés dans ce travail pour mettre en œuvre l'économie du bien commun.

5.2. Les coopératives

Au niveau organisationnel les coopératives servent pour donner forme à les entreprises créées par l'initiative des citoyens dans le système des autres économies.

Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour former une organisation démocratique dont l'administration et la gestion devrait être effectuée de la manière convenue par les partenaires, généralement dans le cadre de l'économie de marché ou économie mixte (Chaves, 2012). La diversité des besoins et des aspirations (travail, consommation, commercialisation en commun, de l'éducation, de crédit, etc.) des partenaires qui constituent l'objet social ou l'activité de ces entreprises en sociétés, définit une typologie variée des coopératives.

Ce qui définit les coopératives sont ces valeurs et les principes coopératifs. En rapport aux premières se sont quelques très significatives :

- L'action commune pour résoudre des problèmes.
- La capacité de répondre à des actes dans la mise en œuvre des activités visant à atteindre les objectifs ainsi comme un engagement moral avec les partenaires.
- Responsabilité sociale à travers de la participation de la communauté.
- La prise de décision collective par les partenaires (par le biais de la participation et de protagoniste) en ce qui concerne la gestion et le contrôle de la coopérative comme la valeur de la démocratie.
- L'égalité de tous les partenaires avec les mêmes droits et devoirs.
- L'équité, et la répartition équitable des surplus entre les membres de la coopérative.
- La solidarité pour soutenir, pour coopérer et pour résoudre les problèmes des partenaires
- L'honnêteté, la transparence et la dignité dans la conduite des membres.

D'autre côté les principes coopératifs sont (Alfonso, 2015) :

a) *L'adhésion volontaire et ouverte*

Les coopératives sont des organisations volontaires ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et sont prêts à accepter les responsabilités du statut de membre sans discrimination de sexe, la race, la classe sociale, l'orientation sexuelle, la position politique ou religieuses.

b) *Le contrôle démocratique des partenaires ou des membres*

La participation active, avec la responsabilité de l'assemblée générale et les partenaires par des représentants élus. Chaque partenaire a toujours droit à une voix, indépendamment de leur contribution.

c) *Participation économique des partenaires ou des membres*

Mais avec un capital limité (grande différence avec les sociétés), ainsi comme le retour de l'excédent à chaque membre au prorata de leur contribution à celle-ci.

d) *Autonomie et indépendance*

Associé sans devenir dépendant, et ne répondant pas à des intérêts extérieurs.

e) *L'éducation, la formation et l'information*

Aux partenaires, les représentants, les gestionnaires et les employés. Mais aussi, pour informer la communauté au sujet de la coopérative, c'est à dire la diffusion des valeurs de coopération entre les membres et la société en général.

f) *Coopération entre les coopératives*

Grâce à des structures locales, régionales et nationales afin de mieux servir et à soutenir de nouvelles entités.

g) *Engagement envers la communauté*

Le développement durable, la solidarité, l'acceptation des partenaires, la responsabilité sociale.

h) *La neutralité: principalement dans les domaines politique et religieux.*

D'autres principes sont :

a) *Réciprocité*: seuls les membres peuvent faire usage des services de la coopérative.

b) *Indisponibilité des réserves*: en cas de liquidation de la coopérative.

c) *La capitalisation successive des excédents* (qui sont des réserves) est conçue en faveur des coopératives, et non ses membres.

d) *Intégration* (fédéralisme ou coopérative) coopérative: depuis acquiert sa force dans le nombre de ses membres.

Voici un tableau qui tente d'expliquer les différences entre les entreprises coopératives e

Coopérative	Entreprise classique
Les entrepreneurs cherchent à obtenir des avantages ou des influences monétaires	Coopérateurs cherchent à résoudre leurs besoins
Le gain ne profite qu'à l'employeur	Les profits excédentaires coopératifs sont pour les partenaires
Objectif principal: augmenter les profits sans tenir en compte l'intérêt général	Objectif principal: satisfaire les besoins qui ont incité la coopérative
Les bénéfices sont répartis entre les actionnaires	Les bénéfices sont répartis entre les membres ou réinvestis dans la coopérative, selon les statuts
Organe directeur: les actionnaires	Organe directeur ; Les membres des organes dans les assemblées.
Les travailleurs n'ont pas le pouvoir	Les partenaires ou les travailleurs ont une voix et vote dans les assemblées.
Le nombre de membres est limité	Le nombre de partenaires est illimité, selon les statuts
Les objectifs sont indépendants des objectifs sociaux	Les objectifs dépendent des besoins des partenaires

Comme on peut constater la coopérative est une forme d'entreprise de l'économie sociale qui s'adapte aux besoins des autres économies. Par conséquent, nous devons de donner notre avis aux entités opérant dans ce secteur de constituer des coopératives pour maintenir les principes démocratiques qui les caractérisent.

5.3. Les outils financiers

Pour organiser les finances la banque solidaire et la banque éthique ainsi comme l'investissement éthique ou le microcrédit sont outils permettant optimiser l'utilisation du capital dans des projets durables. Le manque d'accès à l'économie internationale et les systèmes financiers traditionnels sont qui font nécessaires ces outils, d'autre côté cette besoin a donné naissance à une multitude de réseaux locaux économiques qui ont généré des différents mécanismes de financement de l'aide locale et mutuelle.

Historiquement, deux approches ont été suivies dans le choix des critères qui ont permis l'accès au crédit. Tout d'abord les critères de sélection négatifs qui ont été utilisés pour définir ce type d'activités qu'elles ne seront pas financées: armes, la prostitution, la pornographie, le tabac à priser, de l'alcool, les activités extractives non durables, bois tropicaux etc. Suite à cette position, il y a une réflexion qui les a amenés à proposer des critères positive, ceux qui seraient financés: la culture, le commerce équitable, restauration de l'environnement, les énergies renouvelables.

a) La banque éthique

La banque éthique, aussi connu comme banque social alternatif est un ensemble d'institutions financières dont les produits ne sont pas conditionnés exclusivement au critère du profit maximum et de la spéculation (Alsina, 2002).

Ce type de banque intervient dans le cadre des mouvements qui cherchent une économie réel, une économie alternative et dont les activités sont le produit d'un impact social ou environnemental positif. Une caractéristique de cet outil est la transparence entendue comme une clé pour maintenir la crédibilité de l'outil de banque éthique. Dans ces organisations. Il existe différents modèles de banques qui font partie de la banque éthique.

- La banque éthique avec diverses initiatives qui ont tous comme caractéristiques la transparence, le financement de projets ayant un impact social, le respect environnemental et la non-intervention dans les activités spéculatives. (Carboni, 2011). Un exemple est le Triodos Bank.
- La banque coopérative définie comme des intermédiaires financiers qui répondent aux objectifs (de l'économie réelle et de l'impact positif à la société) et qui ont un système dans laquelle tous les utilisateurs de la banque dispose d'une voix de poids égal, quel que soit le capital investi dans l'institution (une personne, un vote) . Ils ont tendance à avoir une plus grande acceptation dans les tiers partenariats avec le secteur entre les particuliers et les entreprises. Certaines de ces institutions bancaires sont constituées en coopératives de crédit. Exemples de ces entités sont : Crédit Coopérative , Projet Fiare, Banca Popolare Etica, Coop-57, Oikocredit.

b) Le micro-crédit

Historiquement dans la finance, le micro-crédit est l'extension de très petits prêts aux emprunteurs pauvres qui manquent généralement de garantie, un emploi stable ou antécédents de crédit vérifiable. Il fut conçu non seulement pour soutenir les entrepreneurs et réduire la pauvreté, mais aussi dans de nombreux cas à l'autonomisation des femmes et d'encourager les communautés entières par extension Il est généralement considéré que le microcrédit moderne est né avec la banque Grameen fondée au Bangladesh en 1983 (Delia, 2011) . Dans de nombreuses communautés, les femmes manquent d'une histoire de l'emploi stable que les prêteurs traditionnels ont tendance à exiger. Beaucoup sont analphabètes et donc incapables de remplir les documents nécessaires pour obtenir des prêts classiques. D'ici 2009 environ 74 millions d'hommes et de femmes avaient des microcrédits totalisant 38 milliards de dollars 1 Grameen Bank ont rapporté des taux de remboursement compris entre 95 et 98 cent.

Actuellement le microcrédit fait partie de la microfinance, qui offre une large gamme de services financiers, notamment des comptes d'épargne pour les activités propres des autres économies (Lacalle, 2008). De nombreuses banques traditionnelles ultérieurement introduites microcrédit pour donner réponse à cette demande social. (Cortés Garcia , 2009)

c) Investissement socialement responsable (ISR)

L'investissement socialement responsable (ISR), aussi connu comme l'investissement éthique, se caractérise par l'application de critères sociaux et environnementaux, en plus des critères d'investissement traditionnels (Fernandez, Izquierdo, 2010). Normalement, les investissements éthiques sont acheminés par des fonds d'investissement. Il existe deux types de fonds d'investissement socialement responsable:

- Fonds Ethiques liés aux sociétés dans lesquelles ils investissent dans la base de la conformité avec d'exigences éthiques, étroitement liée à la responsabilité sociale des entreprises sélectionnées. Ainsi, l'investisseur peut être sûr que l'argent ne finance pas les entreprises dont le modus operandi est inacceptable (industrie de l'armement, pornographie, jeux de hasard, exploitation du travail, dégradation de l'environnement).
- Fonds d'investissement solidaire sont ceux qui allouent une partie de leurs bénéfices pour financer des projets sociaux ou le développement national (investissements dans les petites entreprises dont l'activité est positive pour la communauté).

Bien que ce type d'investissement soit relativement nouveau, certaines banques traditionnelles offrent des fonds éthiques à ses clients. En outre, il y a un certain nombre d'indices globaux qui permettent aux investisseurs de savoir que les entreprises répondent à des normes de responsabilité sociale. Il a également été appelé la banque éthique, axée sur l'économie réelle et durable non spéculative (Vuñuales, Pueyo, 2002).

On peut dire que les outils financiers ne sont plus un but mais ils sont un moyen pour concrétiser le nouveau sens de ces économies (contribution au bien commun). Ainsi pour des investissements (avec valeur ajoutée sociale et écologique), pour des restitutions de crédits, pour des réserves de dimension limitée, pour des versements limités de dividendes aux collaboratrices et collaborateurs ainsi que pour des crédits sans intérêts à des entreprises coopérantes. On ne peut pas utiliser pour des investissements sur les marchés financiers (qui n'existeront plus), pour des achats hostiles d'autres entreprises, pour des dividendes à des personnes qui ne collaborent pas dans l'entreprise, ainsi que pour des dons à des partis politiques et pour quelque activité pas éthique.

5.4. Les monnaies solidaires

Sur le plan économique les monnaies solidaires sont instruments de changement au profit de l'économie locale. La monnaie dans un sens traditionnel un moyen d'échange économique de facto qui a montré de nombreux avantages, mais aussi un certain nombre d'inconvénient en laissant de côté la dimension humaine et sociale de solidarité et de réciprocité.

Une monnaie sociale ne vise pas à remplacer la monnaie traditionnelle, mais développe les aspects sociaux positifs qui appuient les autres économies.. Par son essence même, il présente une caractéristique fondamentale et complètement différente de la monnaie traditionnelle: favorise des liens très forts entre les producteurs, les acheteurs et les consommateurs de produits locaux; impliquant toutes les parties prenantes dans le développement des activités économiques dans la région, réaffirme l'identité locale et le sentiment d'être partie du même groupe (Brenes, 2013).

Localement, l'utilisation de cette monnaie alternative est très importante pour le paiement des biens et services locaux, ainsi, en utilisant la monnaie sociale, il serait encourageant et en abaissant la consommation de biens et services locaux, la mobilisation et la priorisation donc l'économie de la région.

La monnaie sociale n'a de valeur que lorsqu'elle est utilisée pour des biens et des services de change. Amassez une grosse somme de la monnaie locale pas inutile puisque sa valeur réelle ne provient pas de son accumulation, mais leur aptitude à la réalisation de microtransactions quotidiennes. Cela permet à la monnaie sociale qui reste plus ou moins constante valeur, ajustée à la réalité et les avantages donc économiquement les groupes les plus sensibles qu'ils conservent leur marchandise contrôlée de pouvoir d'achat. (Brunhart, 2012).

On peut dire que la monnaie sociale joint les caractéristiques propres des autres économies déjà que les systèmes monétaires de voisinage sont basées sur la confiance et la réciprocité qui sont dans la base de ces systèmes économiques.

6. Conclusions

L'économie solidaire peut intervenir dans la phase de réglementation des «autres économies» qui ont été née à la suite de l'échec de l'économie de marché. L'économie solidaire partage avec elles leurs valeurs sociales respectant le profit présent dans toute l'activité économique.

Bibliographie :

Alfonso, Sánchez, R. (2015), "Los principios cooperativos como principios configuradores de la forma social cooperativa", Revista jurídica de la economía social y cooperativas, CIRIEC, Valencia, n° 27.

Alsina, O. (Coord.) (2002): "La Banca Ética: mucho más que dinero", Icaria, Barcelona.

Brenes, M.; (2013) " Monedas complementarias y ambiente" Cuides n°10.

Brunhart, P. (2012); "Monedas Locales y Dinero Social"; Publicación, n° 9.

Carboni,, V.(2011): "Bankingonethics", Campagna per la reforma della banca mondiale, Roma.

Chaves Avila, R. (2012) .; "Las políticas públicas y las cooperativas", *Ekonomiaz – Revista Vasca de Economía*, n° 79.

Cortés García, F.J. (2009): Finanzas éticas: banca ética, microfinanzas y monedas sociales, La Hidra de Lerna, Almería

Delia, E.P. (Ed.) (2011): "Microcredit as a tool of ethical finance for sustainable development", APS Bank, Malta.

Ellen MacArthur Foundation (2012). Towards the Circular Economy: an economic and business rationale for an accelerated transition.

Felber, C. (2008), Economía del bien común, Ediciones Deusto. Bilbao.

- Fernández izquierdo, M.A. (coord.) (2010), Finanzas sostenibles, Colección sostenibilidad y Responsabilidad Social Corporativa, UNED.Madrid.
- Guillomes, A. (2013) « L'économie collaborative bouscule les règles », *La Croix*, 2 septembre (consulté, 2, fevrier, 2016).
- Haas, W., Krausmann, F., Wiedenhofer, D. and Heinz, M. forthcoming. "How circular is the global economy? An assessment of material flows, waste production and recycling in the EU and the world in 2005". *Journal of Industrial Ecology*, DOI: 10.1111/jiec.12244.
- Haas, Willi; Krausmann, Fridolin; Wiedenhofer, Dominik; Heinz, Markus «How Circular is the Global Economy?: An Assessment of Material Flows, Waste Production, and Recycling in the European Union and the World in 2005». *Journal of Industrial Ecology* (5): 765-777.Consulté 19 Janvier de 2016.
- Harribey, J.J., (2010) "Eléments pour une économie politique de la soutenabilité fondée sur le recul de la marchandise" *Revue Française de Socio-Économie* (n° 6)
- Hesselbach, W. (1978) Las empresas de la economía de interés general; Siglo XXI, México. 2ª ed.
- Iaione, C.(2011) Economia e diritto dei beni comuni in Labsus.org
- Kaplan, D. (2014) "Collaboratif – Trois questions à Daniel Kaplan, Fing", *Alliancy, le mag*, 30 janvier.
- La Calle, M.(2008):Microcréditos y pobreza. De un sueño al Nobel de la Paz. Turpial.
- O'Brien, T. (2009), "Reconsidering the common good in business context", *Journal of Business Ethics*, 85.
- Parigi P, (2013) et autres, A Community of Strangers: The Dis-Embedding of Social Ties. Published: July 4, 2013 <http://dx.doi.org/10.1371/journal.pone.0067388>.
- Stahel, W. (2010); "How to Measure it", The Performance Economy second edition - Palgrave MacMillan.
- Vuñuales, V. and Pueyo, R.,(2002). La inversión social responsable. Fundación Ecología y desarrollo. Zaragoza.
- Zamagni, S. (2007), "El bien común en la sociedad posmoderna: propuestas para la acción político económica.
- Zamagni, S. (2012): *Por una economía del bien común*. Madrid: Ciudad Nueva.
- <http://www.adequations.org/spip.php?article63>